

Ecole de danse de la Mafa : le maire se veut rassurant



Un chèque de dix mille francs pour la crèche municipale.

Tous les deux ans, l'école de danse de la Mafa (Maison de l'amitié franco-américaine) organise au mois de juin un gala au Palais des rencontres. Les bénéfices réalisés lors de cette manifestation sont offerts à la crèche municipale. Un beau geste.

Une somme de dix mille francs a été remise cette année à M^{me} Roy, directrice de la crèche, par Emmanuelle Valoise, professeur de l'école de danse. Cette remise de chèque a donné lieu à une cérémonie à l'hôtel de ville de Château-Thierry en présence du maire et d'Odette Soudieux, adjointe à l'administration générale et au personnel. De nombreuses danseuses et des parents avaient pris place dans la grande salle des mariages.

Inquiète quant à l'avenir du bâtiment de la Mafa (vétuste et quelque peu délabré), Emmanuelle Valoise n'a pas manqué l'occasion d'interpeller le maire quant au devenir de la salle de danse à laquelle elle reste très attachée. Tant de danseuses en ont foulé le parquet...

Vocation

Le premier magistrat s'attendait à devoir répondre à cette question brûlante. Après être revenu sur « le magnifique spectacle de cette année, fruit d'un important travail », Dominique Jourdain a retracé brièvement l'historique du bâtiment : « Cette maison s'inscrit dans la nature du legs laissé par les Américains. Dans le don est écrit que des activités à caractère « social et

culturel » devraient toujours s'y développer ».

Avant de se montrer rassurant : « L'école de danse a vocation à occuper les lieux. Ma préoccupation est de faire en sorte qu'elle y soit de mieux en mieux installée d'autant que votre désir est d'y rester. Vous aurez votre place ici tant que vous le souhaitez ».

Le bâtiment de la Mafa est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. Dominique Jourdain a rappelé les derniers événements : « Au fil du temps, cette maison s'est dégradée par manque d'entretien. Des pigeons ont investi les lieux au point que nous avons dû entreprendre une campagne de dépigeonnement. Cet été, le président du conseil général qui a un pouvoir réglementaire a décidé la fermeture de la halte-garderie. Son arrêté était exécutoire. La commission de sécurité de la ville a fait quant à elle des remarques sur des questions de sécurité pour ce qui concerne la partie avant. Mais aucune remarque n'a été faite sur la partie que vous utilisez ».

Dans la salle, une dame a demandé « si la mairie n'avait pas à faire face à une obligation d'entretien ». Et le maire de révéler : « Madame, il y a des priorités. Ce sont les élus qui décident. Comment faire pour que la Mafa devienne prioritaire dans le choix des élus ? ». Et de préconiser « une convention avec la ville ». Un grand pas en avant a peut-être été fait pour l'avenir de la Mafa.